



Pour accéder aux activités et mini séjours de l'Action Jeunesse, le jeune doit avoir un dossier d'adhésion, dûment complété. Le montant des prestations est calculé sur la base du quotient familial.

## Une adhésion annuelle payante (selon QF) qui permet :

1/un accès gratuit sur inscription à tous les temps libres et aux ateliers

Temps libres billard, babyfoot, jeux de société, tennis de table,... / ateliers bricolage, cuisine,...

2/un accès payant sur inscription (selon QF) aux activités et séjours action jeunesse

Aquaboulevard, parc Astérix, concerts, spectacles, séjours ski, séjour au Futuroscope...

# L'ADHÉSION 2025/2026 SUR L'ESPACE FAMILLE

Cette année, si le fonctionnement de l'action jeunesse est identique, la carte d'adhésion et le dossier «papier» sont supprimés : l'inscription 2025/2026 devient complètement numérique et se fait sur l'espace famille bois-co d-clic.



À JOUR

#### 1 - Connectez-vous sur votre espace personnel via Bois-Co D-Clic

Si vous n'avez pas de compte bois-co d-clic, rendez-vous sur le site de la ville (flashez le QR code pour un accès direct) et complétez le formulaire de création de compte. Une fois votre identifiant reçu par mail, activez votre compte et accédez à votre espace personnel.



## 2 - Complétez le formulaire d'adhésion à l'action Jeunesse ET validez

Vous sélectionnez votre enfant adhérent, vous remplissez le formulaire d'adhésion Jeunesse, le complétez avec les pièces justificatives demandées (un formulaire par enfant) et vous le validez.

#### 3 - Vous recevez une confirmation d'adhésion

- Si le dossier est complet, vous recevrez une confirmation de l'adhésion par mail ;
- Si votre formulaire est incomplet, un mail vous sera envoyé mentionnant les éléments manquants. Dans ce cas, votre enfant n'est toujours pas adhérent.

Ne tardez pas à nous transmettre les documents manquants.

## L'adhésion 2025/2026 est valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

Les tarifs annuels sont déterminés en fonction du quotient familial selon les tranches ci-dessous :

 TRANCHES
 A
 B
 C
 D
 E
 F
 G
 H
 I
 J

 63,47€
 58,94€
 54,40€
 49,87€
 45,34€
 40,80€
 36,27€
 31,73€
 27,20€
 22,67€

Règlement de l'Action Jeunesse, calcul du quotient familial et questions diverses : www.bois-colombes.fr

Pour accéder aux activités et mini séjours de l'Action Jeunesse, le jeune doit avoir un dossier d'adhésion, dûment complété. Le montant des prestations est calculé sur la base du quotient familial.

## Une adhésion annuelle payante (selon QF) qui permet :

1/un accès gratuit sur inscription à tous les temps libres et aux ateliers

Temps libres billard, babyfoot, jeux de société, tennis de table,... / ateliers bricolage, cuisine,...

2/un accès payant sur inscription\* (selon QF) aux activités et séjours action jeunesse Aquaboulevard, parc Astérix, concerts, spectacles, séjours ski, séjour au Futuroscope...

# L'ADHÉSION 2025/2026 SUR L'ESPACE FAMILLE

Cette année, si le fonctionnement de l'action jeunesse est identique, la carte d'adhésion et le dossier «papier» sont supprimés : l'inscription 2025/2026 devient complètement numérique et se fait sur l'espace famille bois-co d-clic.



### 1 - Connectez-vous sur votre espace personnel via Bois-Co D-Clic

Si vous n'avez pas de compte bois-co d-clic, rendez-vous sur le site de la ville (flashez le QR code pour un accès direct) et complétez le formulaire de création de compte. Une fois votre identifiant reçu par mail, activez votre compte et accédez à votre espace personnel.



À JOUR

## 2 - Complétez le formulaire d'adhésion à l'action Jeunesse ET validez

Vous sélectionnez votre enfant adhérent, vous remplissez le formulaire d'adhésion Jeunesse, le complétez avec les pièces justificatives demandées (un formulaire par enfant) et vous le validez.

#### 3 - Vous recevez une confirmation d'adhésion

- Si le dossier est complet, vous recevrez une confirmation de l'adhésion par mail ;
- Si votre formulaire est incomplet, un mail vous sera envoyé mentionnant les éléments manquants. Dans ce cas, votre enfant n'est toujours pas adhérent.

Ne tardez pas à nous transmettre les documents manquants.

# L'adhésion 2025/2026 est valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

Les tarifs annuels sont déterminés en fonction du quotient familial selon les tranches ci-dessous :

 TRANCHES
 A
 B
 C
 D
 E
 F
 G
 H
 I
 J

 63,47€
 58,94€
 54,40€
 49,87€
 45,34€
 40,80€
 36,27€
 31,73€
 27,20€
 22,67€

Règlement de l'Action Jeunesse, calcul du quotient familial et questions diverses : www.bois-colombes.fr